



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne

BIFAO 82 (1982), p. 157-169

Didier Devauchelle, Jean-Claude Grenier

Remarques sur le nome hermonthite à la lumière de quelques inscriptions de Tôd [avec 2 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

| | | |
|---|--|--|
| 9782724711523 | <i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i> | Sylvie Marchand (éd.) |
| 9782724711707 | ????? ?????????? ??????? ??? ?? ???????? | Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif |
| ????? ??? ?? ??????? ??????? ?? ??????? ?????????? ???????????? | | |
| ????????? ??????? ??????? ?? ??????? ?? ??? ??????? ???????? | | |
| 9782724711400 | <i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i> | Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.) |
| 9782724710922 | <i>Athribis X</i> | Sandra Lippert |
| 9782724710939 | <i>Bagawat</i> | Gérard Roquet, Victor Ghica |
| 9782724710960 | <i>Le décret de Saïs</i> | Anne-Sophie von Bomhard |
| 9782724710915 | <i>Tebtynis VII</i> | Nikos Litinas |
| 9782724711257 | <i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i> | Jean-Charles Ducène |

REMARQUES SUR LE NOME HERMONTHITE

À LA LUMIÈRE DE QUELQUES INSCRIPTIONS DE TÔD

Didier DEVAUCHELLE et Jean-Claude GRENIER

La liste géographique au nom de Ptolémée Alexandre I^{er} qui décore le soubassement de la paroi intérieure du mur d'enceinte du temple d'Edfou⁽¹⁾ est justement célèbre. Elle comporte en effet, outre la liste canonique des noms de Haute et de Basse Egypte, une série de 28 « districts supplémentaires » (14 pour la Haute Egypte, 14 pour la Basse Egypte) dont les représentations sont annexées à celles des noms traditionnels de la Basse Egypte⁽²⁾. Au sein des processions géographiques, avant tout conçues pour perpétuer une carte immuable du découpage religieux de l'Egypte, les districts supplémentaires constituent une partie mouvante apparaissant, se modifiant ou disparaissant au gré des exigences des réalités administratives dont ils sont un reflet plus fidèle et plus fiable que ne l'est la géographie « sacerdotale » rivée par nature à la tradition⁽³⁾.

La création de ces districts supplémentaires procède d'une volonté politique de restructuration du territoire. Ce n'est pas un hasard si 14 localités sont ainsi élevées au rang de métropole régionale dans chacune des deux parties de l'Egypte. Ce ne saurait être davantage l'effet du hasard que, pour ce qui concerne la Haute Egypte, seule la partie la plus méridionale est ainsi touchée par un tel remaniement⁽⁴⁾ : 13 des 14 nouveaux districts sont créés de Philae à Akhmin, dont 6 au Nord de Thèbes, 7 au Sud.

⁽¹⁾ *Edfou VI*, p. 38-48 (noms de Basse Egypte) et p. 209-213 (noms de Haute Egypte).

⁽²⁾ *Edfou VI*, p. 42-8 n°s LXXII-XCIX.

⁽³⁾ Ces districts supplémentaires ne sont vraiment connus qu'à partir des listes de Ptolémée Evergète II à Edfou (*Edfou IV*, p. 39-40), de Ptolémée Soter II au mammisi de ce même sanctuaire (*Mam. Edfou*, p. 68) et par la liste de Ptolémée Alexandre I^{er}. Sur d'éventuels « districts supplémentaires » avant cette époque, cf. Gauthier, *Les Nomes d'Egypte depuis Hérodote jusqu'à la conquête arabe*,

p. 49-52. Sur la liste de Ptolémée Alexandre I^{er} et les différents districts qu'elle comporte, cf. Gauthier, *Nomes*, p. 52-82. Sur géographie sacerdotale et géographie administrative, cf. Yoyotte, *Ann. EPHE V^e section*, 75, 1967-8, p. 106; De Meulenaere, in *Rel. en Eg. hellénistique et romaine*, Colloque Strasbourg CESS, p. 29.

⁽⁴⁾ L'argument de Gauthier, *Nomes*, p. 67, expliquant que c'est, peut-être, par manque de place disponible que la liste de districts supplémentaires a été limitée à 14 est peu convaincant.

Discerner les raisons de telles réformes est souvent difficile. Pour certaines, on peut vraisemblablement invoquer des nécessités d'ordre économique, fiscal, démographique⁽¹⁾. Quant à elle, la réorganisation administrative des huit nomes les plus méridionaux de l'Egypte ressemble fort à une « reprise en mains » d'une contrée dont on connaît l'instabilité politique et dont on sait qu'elle fut un foyer de révoltes et de troubles qui mit longtemps à s'éteindre : il n'est pas sans intérêt de constater que cette réforme suit justement de peu la fin d'une longue période de troubles⁽²⁾.

Il n'est pas facile de mesurer les conséquences que ces remaniements impliquaient quant à la vie des régions concernées ; sans doute, certains fonctionnaires étaient déplacés, voyaient leurs attributions élargies ou réduites, certaines cités se développaient, d'autres périclitaient. Il est tout aussi malaisé d'évaluer l'impact que de tels bouleversements exerçaient sur les conceptions des gardiens des traditions, ces prêtres qui — bon gré mal gré — devaient concilier éternité et actualité.

Le temple de Tôd nous a conservé certains documents qui permettent d'éclairer, nous semble-t-il, ce genre de questions.

Il s'agit, d'abord, de quatre graffites démotiques. Ces inscriptions sont incisées sur un bloc de grès (h. : 40 cm; l. : 78 cm) qui se trouve, aujourd'hui, dans le coin S-W du lac sacré de Tôd, placé à l'envers et au niveau du sol actuel. Ce bloc conserve aussi le bas d'une inscription hiéroglyphique⁽³⁾ située au-dessus des graffites démotiques⁽⁴⁾ (Pl. XXIII).

n° 1 : *hm-ntr Wrm [hm-ntr Sm]* ^(a) *Nbt(?)-.?. s³ P³-di-.?. (b)*

« Le prophète de *Wrm*, [le prophète de *Sm*]^(a) *Nakht(?)-.?. fils de Padi-.?. (b)* ».

n° 2 : l. 1) *hm-ntr Sm hm-ntr Wrm P³-di-Wsir s³ Wn-nfr s³ S³-Sb(k)* ^(c) *mw·t=f T³-wr·t-*

Mn ^(d) *rn=f mn dy*

l. 2) *m-hn* ^(e) *Pr-Sbk* ^(f) *š³ dt*

⁽¹⁾ Cf., par exemple, les explications fournies par Gauthier, *Nomes*, p. 66-7 sur la création du district LXXXV (*Edsou VI*, p. 44-5).

⁽²⁾ Sur ces révoltes en général, cf. deux récentes synthèses (1978) de Peremans, in *Das Ptol. Aegypten*, p. 39-50 et de Préaux, *Le Monde Hellénistique*, p. 389-98 qui reprend là les grands traits de son étude fondamentale « Esquisse d'une histoire des révoltes égyptiennes sous les Lagides », *CdE* XI/22, 522-52.

⁽³⁾ La reconstitution du texte est hasardeuse ; peut-être doit-on lire *ms* + *s* dans les quatre traits verticaux qui se succèdent dans la première moitié de l'inscription.

⁽⁴⁾ Le premier graffite (une ligne) chevauche le deuxième (deux lignes) et rend sa lecture malaisée ; les troisième et quatrième graffites ne comportent qu'une seule ligne. Ils semblent tous indépendants les uns des autres.

- l. 1) « Le prophète de *Sm*, le prophète de *Wrm* Padiousir fils de Ounnefer fils de Sasebe(k)^(c), dont la mère est Taouretmin^(d), que son nom demeure ici
l. 2) à l'intérieur^(e) du temple de Sobek^(f) pour l'éternité! »

n° 3 : *[p³ rn¹ n [P³-d¹l-Hr-sm³-t³.wy s³ Ns-Mn^(g) mn dy m-b³h Sbk*
 « [Que le nom¹ de [Padil]horsemataouy fils de Nesmin^(g) demeure ici devant Sobek! »

n° 4 : *hm-ntr Sm Wn-nfr s³ P³-šr-Mn^(h)*
 « le prophète de *Sm* Ounnefer fils de Pashermin^(h). »

(a) La pointe plus douce employée pour le graffite n° 1 permet de le distinguer du graffite n° 2, plus récent; la mention *hm-ntr Wrm*, au début du texte, appartient donc au graffite n° 1 et le titre *hm-ntr Sm*, qui devait s'intercaler entre celle-ci et le nom, a été repris par l'auteur du graffite n° 2; il est donc, commun aux deux textes. Ainsi, les deux lignes qui constituent le graffite n° 2 sont alignées.

Les titres *hm-ntr (n) Wrm* (ou *Wrm-w*) et *hm-ntr (n) Sm* (ou *Sm-w*), uniquement attestés par les documents démotiques, sont toujours associés (cf. cependant *infra* n. h); l'ordre des termes est parfois inversé, comme pour le graffite n° 2. Ils sont portés, respectivement, par les prêtres des clergés d'Hathor de Pathyris et de Sobek de Krokodilopolis : biblio. par Pestman, *Pap. Lugd. Batava* 19, p. 209; ajouter F. Ll. Griffiths, *Rylands* III, p. 132, n. 9. Aujourd'hui, on voit dans *Wrm(w)* les grands prêtres divinisés de Rê d'Héliopolis et dans *Sm(w)* les grands prêtres divinisés de Ptah de Memphis, mais cela n'explique, en aucun cas, pourquoi ce double titre correspond, dans les textes grecs, à *ἱερεὺς Σούχου καὶ Ἀφροδίτης*.

(b) Ces deux anthroponymes résistent à la lecture; aucun recouplement prosopographique sérieux ne peut être proposé.

(c) L'absence du *k* dans le nom du dieu *Sbk* est unique; on doit l'attribuer à un oubli du graveur.

Deux lectures ont été proposées pour cet anthroponyme : — *S³-Sbk* : Reich, *RT* 33, 120 et 153-4; var. *Sy-Sbk* : F. Ll. Griffiths, *Rylands* III, p. 151 et 279-80 (XXII v° l. 1), 154 et 282-3 (XXV col. 2 l. 7) et 157 et 284-5 (XXVII v° l. 9 et 16). — *Sn-Sbk* : F. Ll. Griffiths, *The Adler Papyri*, index p. 116. *S³-Sbk* (= *Σισοῦχος*) est préférable. Les exemples choisis ici sont relatifs au père d'un personnage nommé *Wn-nfr*, mais on ne peut tous les considérer comme référant à une seule et même personne, le papyrus *Rylands* XXVII citant, dans sa liste de témoins, deux homonymes *Wn-nfr* fils de *S³-Sbk*.

(d) Pour ce nom, cf. Spiegelberg, *Eigennamen*, n° 467; Erichsen, *Glossar*, p. 95; ajouter une autre mention de cet anthroponyme sur un ostracon de l'université de Toronto (Thèbes ?; fin époque ptolémaïque) publié par Thompson, *PSBA* 35, 227-8. La traduction admise « La rose de Min » est peu convaincante; nous proposerions plus volontiers de comprendre « La supérieure de Min », en faisant référence au titre *t³ wr-t* + nom de divinité pour lequel on consultera F. de Cenival, *Enchoria* 7, 33-4.

(e) Pour l'écriture de *m-hn*, cf. Erichsen, *Glossar*, p. 381.

(f) *Pr-Sbk* « la demeure de Sobek » pour désigner le temple du dieu Sobek à Krokodilopolis est unique, à notre connaissance, mais banal : le temple de Sobek, dans la Krokodilopolis du Fayoum, est désigné ainsi.

Par cette mention et grâce aux indications apportées par les titres spécifiques (*supra*, n. a), mais aussi par la dédicace à Sobek du graffiti n° 3, nous avons la preuve que ce bloc provient du temple de Sobek de Krokodilopolis du nome pathyrite.

Si, à l'époque de l'apogée du nome pathyrite (150-88 av. J.C.), nous essayons de faire coïncider les noms de lieux égyptiens et grecs, une difficulté surgit.

L'appellation *'In(r)ty*, « Les deux montagnes », qui est le nom de la ville de Gébélein dans les documents hiéroglyphiques — dont les ruines se retrouvent sur la colline du Gebel Mousa (sommet et flanc ouest) — s'est conservée en démotique et en grec dans le nom d'« Hathor-maîtresse-de-Gébélein » (*Hw-t-hr-nb-t-'In-ty* = Ἀθερ-νεβ-ενταίγις). A l'époque ptolémaïque, dans les documents démotiques, on lui préfère la dénomination *Pr-Hw-t-hr* = Παθύρη (cf. Pestman, *Pap. Lugd. Batava* 14, p. 45; Sauneron, *Kémi* 18, p. 57).

La difficulté tourne autour de *Kροκοδέιλων πόλις*. Est-ce le *'Iw-mitrw* des textes hiéroglyphiques (= démotique *ȝmwr*), comme le pense Sauneron (*idem*, 57-8) ou bien *Swmnw* (= démotique *Smn*), ville proche de Rizeiqât ? L'identification d'*ȝmwr* avec Krokodilopolis est assurée par les textes parallèles grecs et démotiques (cf. Pestman, *o.c.*, 52, n. 36). Mais Krokodilopolis se situerait à 14 km au nord de Pathyris et à 10 km, maximum, au sud d'Ermant, si on se rappelle la révolte de 123-122 av. J.C. (cf. F. Ll. Griffiths, *The Adler Papyri*, p. 64 et Pestman, *Pap. Lugd. Batava* 14, 47, n. 1 et 50, n. 24) durant laquelle des gens d'Hermonthis attaquèrent Krokodilopolis et percèrent les digues qui entouraient la ville. Cette localisation serait, donc, en contradiction avec l'emplacement présumé de *'Iw-mitrw* (Sauneron, *o.c.*, 57-58), mais en accord avec celui de Souménou (*ibidem*). De plus, Bisson de la Roque (*CdE* XII, 157-162), dégageant le lac sacré de Tôd où se trouve notre bloc, a remarqué, aux assises supérieures, des blocs de grès décorés provenant d'un temple du Nouvel Empire, qui mentionnent Sobek-Rê, Gébélein, mais aussi Soumenou; ces pierres portent les cartouches d'Aménophis II et de Merenptah.

Tous ces éléments permettent de confirmer le rapprochement *Swmnw* (= *Smn*) — Krokodilopolis et d'y voir le même schéma que pour le nom de Gébélein : *'Inty / Smn* (noms de la géographie religieuse) parallèle à *Pr-Hw-t-hr / ȝmwr* (noms de la géographie administrative), schéma déjà entrevu par F. Ll. Griffiths (*The Adler Papyri*, p. 65). Notons également la présence d'une grande île située « en face d'Ermant et qui s'étend presque jusqu'à Rizakat » (*'Iw-Swmnw* : Montet, *Géographie* II, p. 73).

(g) Nous connaissons deux autres attestations d'un personnage nommé Padihorsemataouy fils de Nesmin : pap. dém. Rylands XIX, v° 1. 8 (118 av. J.C.) = F. Ll. Griffiths, *Rylands* III, p. 147 et 276-7; pap. dém. Heidelberg 713, v° 1. 10 (115-100 av. J.C.) = Kaplony-Heckel, *Die dem. Gebelén-Urkunden*, p. 13-7 et pl. I-II n° 1. On ne peut, toutefois, assurer le rapprochement, ces deux anthroponymes étant assez courants dans cette région.

(h) C'est la première fois que nous trouvons la mention du titre « prophète de *Sm* » seul. Le pap. dém. Rylands XXXII, l. 12 à 19 (F. Ll. Griffiths, *Rylands III*, p. 160 et 287-8) cite, pour sa part, des personnes portant le seul titre de « prophète de *Wrm* ». Ce titre de « prophète de *Sm* », correspondant au titre grec « prêtre de Sobek », est logique sur un bloc du temple de Sobek de Krokodilopolis.

Les mentions de personnes nommées « Ounnefer fils de Pashermin » sont nombreuses dans la documentation démotique du nome pathyrite, mais, là encore, aucun recouplement prosopographique ne peut être raisonnablement proposé, tant ces deux anthroponymes sont fréquents.

Si la provenance de ce bloc est, maintenant, assurée (le temple de Sobek de Krokodilopolis du Pathyrite), on ne peut, en revanche, déterminer l'emplacement exact où il se trouvait; aucun renseignement archéologique ne le permet. En règle générale, les graffites sont gravés sur les éléments extérieurs des temples, murs, quais ou tribunes, en particulier lorsqu'il s'agit de graffites rédigés par des non-religieux. Les depinti des temples de Médinet Habou et de Deir el-Médineh, rédigés par des membres du clergé de ces temples à l'intérieur de ceux-ci, peuvent être un point de comparaison⁽¹⁾. La présence de textes hiéroglyphiques gravés sur ce bloc témoigne en faveur d'un emplacement proche du centre du sanctuaire, et la dédicace du graffite n° 2 — demandant que le nom du prêtre demeure à l'intérieur du temple⁽²⁾ — en serait une autre preuve.

On ne peut arriver à une meilleure précision et cela d'autant moins qu'il ne reste rien, aujourd'hui, de ce temple. A cela s'ajoute le fait que, comme le prouve la réutilisation de ce bloc pour la construction du lac sacré de Tôd, l'exploitation a, certainement, commencé très tôt après le départ de la garnison de la ville (vers 88 av. J.C. : Pestman, *Pap. Lugd. Batava* 14, 51). Or, aucune datation précise ne pouvant être avancée pour la rédaction de ces graffites⁽³⁾ (entre 155 et 88 av. J.C., comme pour la majorité de la documentation démotique et grecque de cette région : *ibidem*, 47), on en est réduit à des conjectures.

Ces graffites ont donc pu être rédigés pendant la période active de ce temple ou de sa région, mais aussi juste après. La garnison ayant été déplacée probablement vers 88 av. J.C., le temple a-t-il très rapidement fermé ses portes, la ville étant alors désertée et le temple ne correspondant plus, ni aux besoins, ni aux moyens, des personnes

⁽¹⁾ Les graffites des temples de Philae, témoins de la vitalité tardive de ce temple, doivent être classés à part, ainsi que les inscriptions sur les toits de temples.

⁽²⁾ Une des formules habituelles des graffites est *rn=f mn dy m-bȝh* « que son nom demeure

devant », suivi du nom d'une divinité; je ne connais pas d'autre exemple de *m-hn* « à l'intérieur » (de tel ou tel sanctuaire).

⁽³⁾ Aucun recouplement prosopographique sûr n'a pu être établi (cf. *supra* notes de traduction).

restantes ? L'absence presque totale de documents de cette région postérieurs à 88 av. J.C. alors qu'environ trois cents datent des soixante années précédentes (*ibidem*, 51, 28), est, à cet égard, remarquable.

On peut penser qu'une petite dizaine d'années, entre la réforme administrative de Ptolémée Alexandre I et le début du règne de Ptolémée Aulète (cf. *infra*), a suffi pour qu'une ville assez florissante, ville de garnison et deuxième cité d'un nome, le nome pathyrite, connaisse un déclin tel que les pierres de son temple⁽¹⁾ sont réutilisées dans des constructions nouvelles, à quelques kilomètres de là. Cette ville et son temple, bénéficiaires et victimes de l'évolution politique de leur temps, sont le reflet local des bouleversements de la fin de la période lagide.

Les éléments sont ténus et aucun point de comparaison ne peut être examiné⁽²⁾. C'est pourquoi on doit en rester aux hypothèses et aux observations extérieures. Dans le cas du nom pathyrite, nous n'avons aucun élément pour comprendre de l'intérieur le mécanisme du déclin, savoir comment les Egyptiens de l'endroit, laïcs et prêtres, se sont adaptés, face à cet événement administratif lagide. Une partie de la réponse se trouve inscrite entre les lignes de hiéroglyphes des temples ptolémaïques.

La liste géographique des noms de Haute Egypte au temple de Tôd⁽³⁾ vient, elle aussi et à sa manière, illustrer certains aspects de la refonte administrative de cette région. Voici les textes des premiers tableaux qui la composent⁽⁴⁾ :

Tableau de présentation : un roi (cartouches vides) présente un plateau d'offrandes à Montou. *Tôd*, n° 80.

«⁶ *Il (le roi) t'amène les noms méridionaux (ceux) de hn-Tph(t)^(a) et les contrées montagneuses du pays de la plante-nstyw^(b) avec ceux qui s'y trouvent : tu es leur seigneur ; (ils sont) ... de tes victoires ; le respect que tu inspires est ancré dans leur cœur.* ⁷ *Car tu es le roi de la Haute Egypte, le prince de Tph̄t, le souverain de la Source, Celui dont la massue se satisfait d'occire les Enfants de Bedesh, Celui dont la juste place est sur la tête de ses ennemis.* »

⁽¹⁾ Il n'est pas besoin d'insister sur le rôle administratif et, surtout, économique que le temple a dans sa ville pour se rendre compte que la disparition matérielle de celui-là est la preuve la plus évidente du déclin de celle-ci.

⁽²⁾ L'exemple des Memnonia, qui semble être parallèle, doit, en fait, être traité à part, la région

n'ayant pas connu un déclin comparable, mais bien plutôt des transformations administratives n'affectant pas autant l'équilibre économique : cf. Bataille, *Les Memnonia*, par ex. p. 63-4 et 263.

⁽³⁾ *Tôd. Les inscriptions du temple ptolémaïque et romain*, n°s 80 à 102.

⁽⁴⁾ *Tôd*, n°s 80 à 85.

Montou répond :

« ¹¹ Je reçois ton offrande avec les villes de Haute Egypte qui sont dans les noms du Haut Pays (hn-Nhn). Je te donne le meilleur du pays de la plante-nstyw en tant que roi de Haute Egypte; tous ceux qui s'y trouvent sont à ta suite. »

- (a) Cette expression calquée sur *hn-nhn* se rencontre ici dans un emploi identique pour désigner la Haute Egypte. Nous n'en connaissons pas d'autres exemples, sinon, à peu près l'équivalent, en *Tôd*, n° 263,7 où Nekhbet est dite *hk3t sp3wt Tph(t)*. Le toponyme *Tph(t)* évoque l'une des deux cavernes mythiques d'où jaillit le Nil à la 1^{re} cataracte pour arroser la Haute Egypte, cf. le rapprochement des deux épithètes de Montou *hk3 n Tph(t)*, *itj n Kb3*. Nous ne voyons pas d'explication à la graphie que l'on trouve en *Tôd*, n° 80,7 et 263,7, qui désigne de toute évidence ce même toponyme.

(b) Ce toponyme est simplement écrit en *Tôd*, n° 80,6, mais se rencontre dans des graphies plus claires en *Tôd*, n° 80,11 et 120 B sous la forme - . On notera qu'à *Tôd* les plantes héracliques de Haute et Basse Egypte sont identiques : dans les deux cas il s'agit d'un bouquet de papyrus, la seule différence est la présence pour la plante héraclique de Basse Egypte de deux boutons au pied de la touffe de papyrus, comparer par exemple *Tôd*, n° 120 B (*in fine*) et 120 C (*in fine*).

Ensuite, vient la liste géographique proprement dite :

I — Une porteuse d'offrandes coiffée d'un pavois surmonté de . *Tôd*, n° 81.



«⁵ Il t'amène W³st la Victorieuse, Celle au glaive, la Souveraine des Deux Terres, des pays étrangers, des montagnes et du ciel. Elle a ses armes de guerre en mains pour massacrer derrière toi^(a) à volonté. ⁶ Car tu es Celui dont la force est bouillonnante, Celui dont le glaive est puissant, Montou-le-Fort^(b) plus (fort) que (tous) les (autres) dieux réunis^(c), (toi) le Seigneur de Tôd, Celui à qui Medamoud appartient, Celui qui passe la nuit en armes^(d). »

- (a) Evocation de la déesse Thèbes guerrière tournant le dos à son compagnon (*m-ht-k*) pour prévenir toute attaque surprise, cf. Vernus, *ASAE* 68, 130 et pl. 1 (cintre d'une stèle de la 2^e Période Intermédiaire — Caire JE 59635 — montrant deux figures de Thèbes armée tournant le dos à Montou et au roi).

(b) *Mn̄tw-phty*. On trouve plus souvent *Mn̄tw-nht* « Montou-le-Victorieux », cf. *Medamoud*, n°s 102; 106; 127,7; *Tôd*, n°s 74,6; 85,6 (cf. *infra*); *Urk.* VIII, p. 29 (34,b); 35 (48,1) etc. L'absence

de déterminatif divin entre *Mn̄tw* et *n̄ht*, ou la présence — comme ici — de l'épithète *p̄thy* entre *Mn̄tw* et le déterminatif, invite à contracter l'expression et à rendre vraiment solidaire l'ensemble nom-épithète.

(c) Expressions comparables, cf. par exemple *Edfou* III, p. 271,14; *Tôd*, n° 125,6; *Urk.* VIII, p. 106 (133 c). Il se peut que par haplographie *nb* vaille ici pour *n̄trw dmd nbw* et *nb D̄rty*.

(d) Même expression, cf. *Tôd*, n° 188 A,3 (les compagnons de Montou).

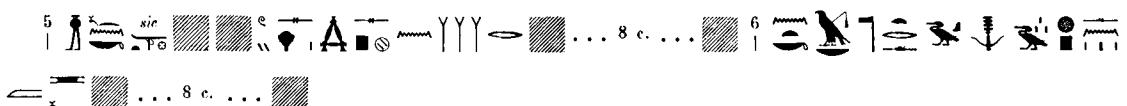
II — Une porteuse d'offrandes coiffée d'un pavois surmonté de . *Tôd*, n° 82.



«⁵ Il t'amène Mht *pleine* (mh·tw) de ses produits choisis, Tsy chargé de (ts·tw) ses offrandes précieuses; Hapy est en elle sortant de [...].⁶ Car c'est toi qui envoies ton fils Chou l'Arpenteur^(a) qui inventorie le territoire, sans faute, qui clôt sa marche (?) [...].»

(a) Lit. «le maître des largesses»; le contexte nous impose la traduction «arpenteur», puisque sa fonction est de *sip t̄š* «inventorier le territoire»; cf. Meeks, *Le grand texte des donations au temple d'Edfou*, p. 53, n. 3.

III — Une porteuse d'offrandes coiffée d'un pavois vide . *Tôd*, n° 83.



«⁵ Il t'amène  [...] pour châtier (db̄) la mauvaise action des rebelles [...].⁶ Car tu es le faucon divin qui entre (dans le sanctuaire) et reçoit les offrandes produites à sa guise [...].»

IV — Une porteuse d'offrandes coiffée d'un pavois surmonté de . *Tôd*, n° 84.



«⁴ Il t'amène Nhn chargée de son natron pour purifier ton corps après (le massacre) des ennemis [...].⁵ [...] [uraeus] brillant sur son front, Celui dont le ka est distingué en tant que seigneur de la Haute Egypte, qui place ta crainte dans le cœur des ennemis [...] du feu de sa flamme.»

V — Une porteuse d'offrandes coiffée d'un pavois surmonté de . *Tôd*, n° 85.



«⁵ *Il t'amène 'Iwnw šm⁶ lourde de ses victoires, (accompagnée) de tous ses hommes de guerre* ^(a); *ses soldats réunis à toi ont confiance, étant pourvus d'armes puissantes.* ⁶ *Car tu es Montou-le-Victorieux, Celui qui est pourvu de ses équipements (de guerre), Celui qui traverse* ^(b) *le fleuve pour occire ses ennemis, les terrassant à l'Orient, [les écrasant (?)] à l'Occident.»*

(a) Il faut vraisemblablement comprendre *pdt·s nb n r³-⁴ ht*.

(b) Lire *tš(3)* (?) au sens de «fendre les flots». En tout cas l'allusion est claire : on évoque ici la venue de Montou qui, d'Ermant, venait à Tôd (cf. une phrase parallèle en *Tôd*, n° 1,25 avec *d³*) pour terrasser l'Ennemi à Djedem (cf. *Hommages Saunerons I*, p. 381 sq.).

La liste des noms se poursuit avec Coptos et retrouve un ordre et un contenu canoniques⁽¹⁾. En revanche, comme on a déjà pu le remarquer, les cinq premiers tableaux de notre procession géographique ne manquent pas d'originalité.

Le point d'emblée le plus remarquable est la présence du nome hermonthite dans ce défilé (Pl. XXIV, A). Celui-ci n'était jusqu'alors attesté dans ce type de sources que par la liste de Ptolémée Alexandre I^{er} à Edsou en tant que «district supplémentaire»⁽²⁾. Il ne faut pas toutefois se laisser abuser par l'appellation même de «district supplémentaire» qui vient de la place qui, en règle générale, leur est accordée dans les listes de tradition sacerdotale où on les trouve artificiellement greffés à la suite du découpage canonique du sol religieux. C'est peut-être là un indice montrant que ces réajustements étaient mal accueillis par ceux qui étaient garants de la tradition indigène. Il s'agissait bien en fait de véritables districts recouvrant une réalité politique et administrative dont le territoire désigné par le mot *tš* ne «méritait» pas cependant l'antique et vénérable nom de *sp³t*⁽³⁾.

Il est cependant intéressant de constater que, dans les listes des temples, le traitement réservé à ces districts supplémentaires peut varier. Telle cité ou telle zone promue au rang de métropole régionale n'hésitera pas à bousculer quelque peu la tradition pour attester la faveur dont elle a été gratifiée. Par exemple, dans les temples de Philae et de

⁽¹⁾ *Tôd*, n°s 86 à 102.

⁽²⁾ *Edsou VI*, p. 43, LXXVIII.

⁽³⁾ Cf. Meeks, *Le grand texte des donations au temple d'Edsou*, p. 57 n. 24.

Kalabcha, le district nubien est cité en tête du défilé avant le 1^{er} nome traditionnel de la Haute Egypte⁽¹⁾; au temple de Kom Ombo, le district de *Nby-Ombos* apparaît à sa « bonne place »⁽²⁾, alors que les autres districts restructurant la même région Assouan-Thèbes, mais n'intéressant plus au premier chef le clergé ombite, sont rejetés à la fin de la liste⁽³⁾. De ce dialogue géographie sacerdotale - géographie administrative, notre procession de Tôd fournit un autre exemple éloquent. Les rédacteurs de cette liste n'ont pas pu résister à la mesure flatteuse qui faisait d'Ermant, ville « jumelle » de Tôd, une capitale de nome : Hermonthis figure en bonne place dans le défilé géographique. Ce faisant, il a fallu résoudre le problème de la place de Thèbes. La solution adoptée — mettre en tête la métropole traditionnelle — conciliait les deux exigences : la prééminence protocolaire accordée à celle-ci permit de glisser dans la liste canonique la nouvelle promue, la tradition est sauvegardée et la réalité respectée⁽⁴⁾.

Ce souci évident manifesté par les rédacteurs de notre liste invite à examiner si, dans le reste de la procession, on peut trouver d'autres témoignages de cette attitude. Nous l'avons déjà dit, après Hermonthis il n'en est rien; en revanche, si on examine les trois premiers noms précédant Hermonthis et ouvrant vraiment (Thèbes mise à part) la nomenclature des noms de Haute Egypte, on trouve :

- *T³ Sty*, le traditionnel premier nome de Haute Egypte ici défini par l'évocation de deux localités : *Mht* vraisemblablement à placer dans la région d'Assouan⁽⁵⁾ et *Tsy* (--- ||₈) dont la lecture sans ambiguïté est confirmée par le jeu de mots *Tsj ts·tw m* ... répondant à *Mht mh·tw m* ... Ce toponyme est sans doute à rapprocher de  , un nom d'Assouan le plus souvent écrit  et dont il vient éclairer la lecture jusqu'ici controversée⁽⁶⁾.
- Un nome anonyme.
- *Nhn*, le traditionnel troisième nome de Haute Egypte.

⁽¹⁾ Bénédite, *Philae*, p. 88 et Gauthier, *Kalabcha*, p. 138.

⁽²⁾ De Morgan, *Ombos*, n° 885.

⁽³⁾ *Ibidem*, n° 897 et sq.

⁽⁴⁾ Ceci n'est cependant pas comparable au procédé qui se retrouve, par exemple, sur la liste des chapelles de la terrasse à Dendara, qui commence par le nome tentyrite (Mariette, *Dendérah IV*, pl. 86 a 1), mais qui le répète dans la suite logique du défilé, à sa place normale (*ibidem*, a 7). La volonté de distinguer protocolairement le nome

tentyrite est ici évidente, d'autant plus que ce même nome se retrouve pour introduire le défilé des provinces de Basse Egypte (*ibidem*, b 24).

⁽⁵⁾ *GDG III*, p. 57; sur un jeu de mot comparable, *Mht/mh*, cf. Bénédite, *Philae*, p. 88,18.

⁽⁶⁾ Bresciani, *Assuan*, p. 27-31; cf. aussi Valbelle, *Satis et Anoukis*, p. 130-1. Sur la graphie  (= Bresciani, *Assuan*, p. 28 n° 24), on se reportera à Junker, *Philä I*, Abb. 111 (dessin) plutôt qu'au texte hiéroglyphique p. 194 où ce toponyme est écrit, fautivement semble-t-il, .

Que se cache-t-il derrière ce nome « anonyme » ? La pierre, au-dessus du pavois, est restée vierge de toute inscription (Pl. XXIV, B). A supposer que l'enseigne de ce nome ait été peinte, le problème reste le même : pourquoi celle-là ? Nous ne connaissons pas d'autres exemples de ce procédé⁽¹⁾. En toute logique on attendrait là le nome d'Edfou. De fait, le contexte de la légende inviterait à l'y reconnaître : le verbe *db* suivant l'endroit où aurait dû se trouver le toponyme appelle le jeu de mots *in-f-n-k Db* . . . *hr db*. Mais alors, si c'était vraiment Edfou, pourquoi ne pas avoir voulu faire figurer l'enseigne de ce nome ? On est réduit à poser comme hypothèse que ce n'est pas le nome d'Edfou. On pouvait penser que la réforme de Ptolémée Alexandre 1^{er} n'avait pas touché le nome d'Edfou : celui-ci figure en effet en bonne place dans le défilé canonique⁽²⁾. En fait, il dut lui aussi subir quelques avatars⁽³⁾ : au début de l'époque romaine, il est placé avec l'obscure nome eilithyopolite sous l'autorité d'un même stratège⁽⁴⁾ ; peu après, sous Vespasien, il n'apparaît pas dans la liste canonique du temple de Kom Ombo⁽⁵⁾. Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce qu'Edfou ne soit pas mentionnée dans la liste de Tôd. Mais par quoi est-il alors remplacé ? Deux hypothèses — bien fragiles — pourraient être avancées :

— Edfou n'existe plus en tant qu'entité administrative : elle est donc privée de son enseigne, mais son prestige religieux reste : elle a sa place obligée dans la géographie canonique. Le nome anonyme est, malgré tout, le nome d'Edfou.

— Edfou n'existe plus en tant qu'entité administrative et les rédacteurs de la liste de Tôd ne veulent pas tenir compte de son prestige religieux. Pour combler le vide ainsi créé entre deux districts canoniques *T³-Sty* au sud et *Nhn* au nord, on avait le choix entre deux districts supplémentaires connus dès la liste de Ptolémée Alexandre I^{er} : *Nby-Ombos* et *Bik-Hiérapolis*⁽⁶⁾. Lequel de ces deux districts est-il alors figuré ici ? Encore une

⁽¹⁾ Le seul exemple que l'on pourrait citer d'un nome à pavois resté vide se rencontre sur la stèle de Piankhy ; c'est l'emblème du nome du Harpon qui n'a pas été gravé par le lapicide. Selon toute vraisemblance, la cause de cet « oubli » est la graphie complexe et encombrante de ce groupe hiéroglyphique ; telle est l'hypothèse émise, sous réserve, par Yoyotte (*Mél. Maspero* I, 4, 155 § 50) à laquelle il est raisonnable de souscrire. Voir aussi l'exemple douteux d'Hibis, cf. Derchain, *CdE* XXXVII/73, 44, n. 2.

⁽²⁾ *Edfou* VI, p. 209, XXXV.

⁽³⁾ Le dernier stratège connu du nome apollonopolite, pour l'époque ptolémaïque, date de 98 av. J.C. : Henne, *Liste des stratèges*, p. 2.

⁽⁴⁾ Dès le 27/11/88 av. J.C., un stratège du nome eilithyopolite est connu : Mussies, *Pap. Lugd. Batava* 14, p. 21. Et on peut penser que, comme on le sait officiellement pour le début de l'époque romaine (Gauthier, *Nomes*, p. 115), les noms apollonopolite et eilithyopolite étaient déjà confondus en 88 av. J.C.

⁽⁵⁾ De Morgan, *Ombos*, n°s 885 et 886 où la liste passe directement de *Nhn* à Thèbes.

⁽⁶⁾ *Edfou* VI, p. 42, LXXII et LXXIII.

fois, l'absence de toute enseigne reste inexplicable. Il se pourrait cependant que le district de *Bik*-Hiérakonpolis soit évoqué par la formule *ntk bik ntry* ... « Car tu es le faucon divin ... »⁽¹⁾.

En tout état de cause, la « carte » que dresse la liste géographique de Tôd en ce qui concerne ces quatre premiers noms de Haute Egypte pourrait se présenter ainsi :

- | | |
|--------------------------|---|
| I. Zone méridionale | a) La 1 ^{re} cataracte (géographie sacerdotale). b) Ombos- <i>Nby</i> ou Hiérakonpolis- <i>Bik</i> (géographie administrative). |
| II. Zone centrale : | nome eilithyopolite (géographie sacerdotale + géographie administrative). |
| III. Zone septentrionale | a) « nome » thébain (géographie sacerdotale). b) nome hermonthite (géographie administrative). |

En 88 av. J.C., Ptolémée Soter II s'empare de Thèbes alors que son règne conjoint avec Ptolémée Alexandre I^{er} s'est achevé; la réforme administrative de Ptolémée Alexandre I^{er}, qui s'est accompagnée d'un redécoupage des noms, est pratiquement contemporaine. Les troubles nombreux qui avaient agité la région comprise entre Thèbes et Éléphantine et l'instabilité politique du moment avaient nécessité cette reprise en main. Le changement qui affecte le nome pathyrite, qui est alors englobé dans le nome hermonthite, se traduit par un transfert des garnisons et le déclin des deux grandes villes du nome, Pathyris et Krokodilopolis, dont on peut penser qu'elles sont respectivement remplacées par Ermant et Tôd, comme lieu de stationnement de ces garnisons. D'une manière concrète, le déclin de ces deux villes est rendu spectaculaire par la présence à Tôd de blocs provenant de Krokodilopolis et qui servirent, entre autres choses, peut-être, à construire le lac sacré. Il semblerait que le temple de Krokodilopolis ne fut pas le seul à être mis à contribution, puisque F. Bisson de la Roque avait constaté la présence de blocs provenant de Gébélein, dans ce même lac sacré. Tous ces éléments sont directement utilisables pour l'histoire de Tôd même. Ils peuvent, en effet, servir à dater et la construction du temple et la décoration d'une grande partie de la salle hypostyle. Si ce *terminus post quem* est évident, il reste plus difficile d'établir un *terminus ante quem*.

Il semble normal que cet essor du temple de Tôd et de ses annexes coïncide avec ce qui dut être l'apogée du nome hermonthite. Tout porte à penser qu'il fut contemporain des dernières années de l'indépendance de l'Egypte. Bouché-Leclerc avait cru pouvoir fixer ce moment sous le règne de Cléopâtre VII, en arguant du fait que le clergé d'Ermant, ayant reconnu officiellement Césarion comme roi, avait été récompensé, en retour, par la promotion de leur cité au rang de capitale régionale⁽²⁾. Sans reprendre cet argument

⁽¹⁾ *Supra*, p. 164.

⁽²⁾ *Histoire des Lagides* II, p. 217 n. 1; Gauthier, *Nomes*, p. 120.

peut-être par trop anecdotique, il est cependant légitime de placer, en gros, sous le règne de Ptolémée Aulète ou juste après celui-ci, ce *floruit*.

Nous retiendrons, pour ce faire, deux éléments. Le premier est d'ordre archéologique : l'élaboration de la liste géographique, tout au moins — et c'est cela le plus important — dans la partie qui nous intéresse ici, semble contemporaine, ou de peu postérieure, à la porte ouvrant sur le pronaos du temple de Tôd, un des rares éléments de ce temple marqué au nom d'un roi qui se trouve justement être Ptolémée Aulète⁽¹⁾.

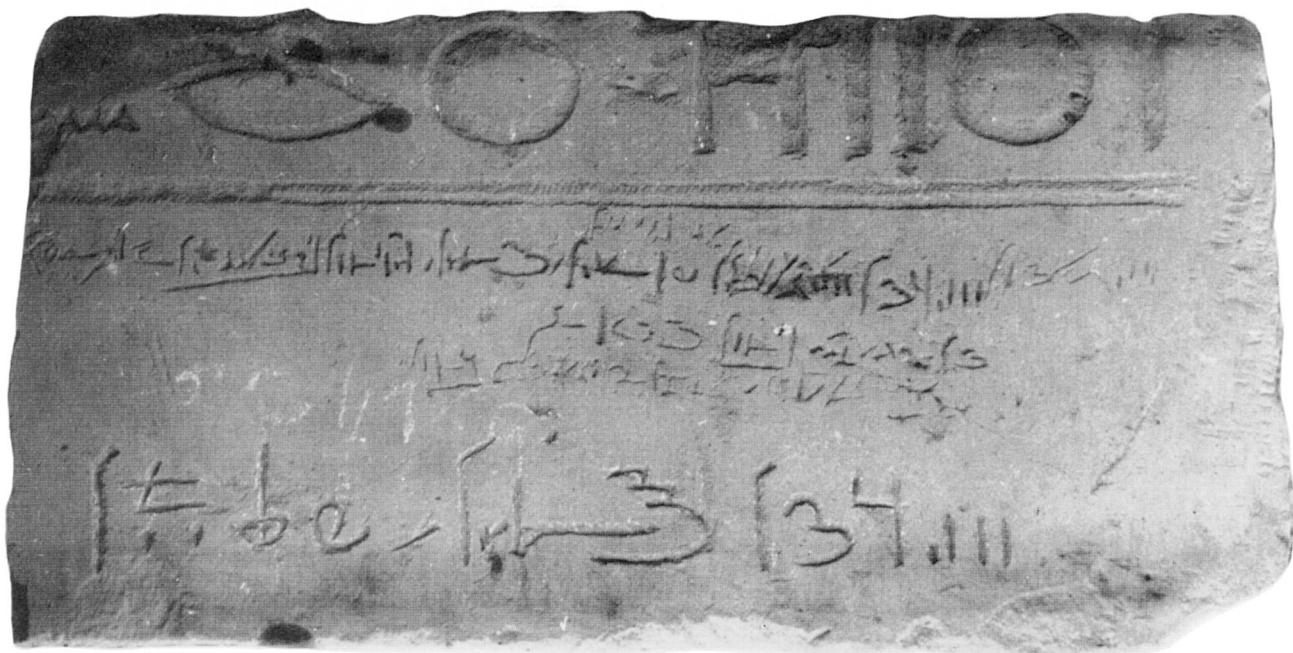
Le second est d'ordre prosopographique : une famille de stratèges, à partir de 77 av. J.C. au moins, a, sur trois générations, régné sur le nome hermonthite⁽²⁾.

On peut donc penser que cette époque forte coïncide avec les premières années de la création du nome hermonthite. L'agrandissement des sanctuaires d'Ermant et de Tôd qui se poursuivit jusqu'au début de l'époque romaine, a très bien pu commencer dès la refonte administrative de l'ensemble de cette région.

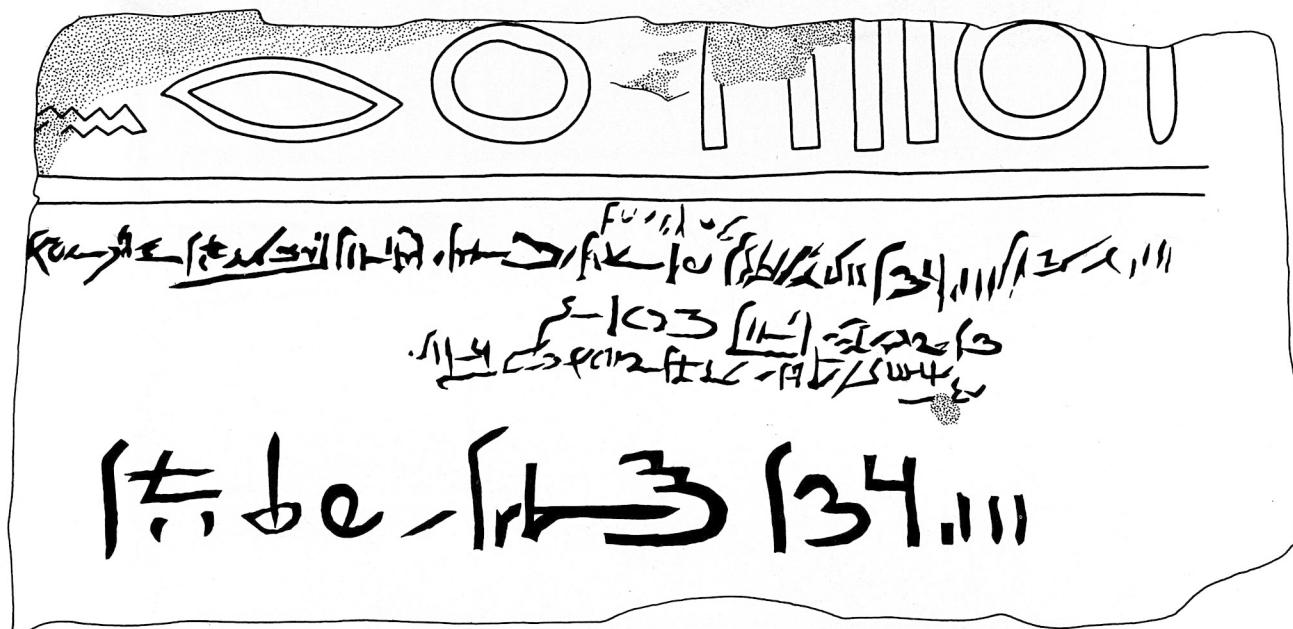
L'étude des documents ici présentés a laissé ouvertes autant de questions qu'elle a su en résoudre. Nous espérons, cependant, avoir su mettre en valeur, et de manière concrète, certains éléments qu'une littérature officielle ne laissait qu'entrevoir. Dans l'état actuel de nos connaissances, il ne nous semble pas possible d'aller plus avant dans la perception d'événements dont nous aimerais connaître davantage les détails, mais dont les formulaires traditionnels se font parfois l'écho. La destruction du temple de Kroko-dilopolis qui servit de carrière pour la construction d'éléments du lac sacré de Tôd, la forme peu commune de la liste géographique et la terminologie peu banale qui y a été employée, sont autant de témoignages indirects, mais somme toute, à leur mesure, éloquents, d'événements contemporains et l'attestation locale de faits historiques aux conséquences plus larges.

⁽¹⁾ *Tôd*, n°s 173 et 174 (inédites).

⁽²⁾ Thissen, *ZPE* 27, 181-91.



A



B



B



A